

États financiers

**THE NEW BRUNSWICK MUSEUM
LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
 - l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de ses flux de trésorerie, et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Saint John, Canada

Le 22 juin 2022

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers

Exercices clos le 31 mars 2022

État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	2
État des flux de trésorerie	3
État des gains et pertes de réévaluation	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 14

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'état de la situation financière

Au 31 mars 2022, avec chiffres correspondants au 2021

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2022	2021
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie	– \$	– \$	– \$	15 110 \$	15 110 \$	13 126 \$
Placements à court terme (note 2)	443 663	–	–	–	443 663	899 284
Comptes débiteurs						
Clients	31 521	–	–	10 748	42 269	87 084
Subventions	–	–	118 097	–	118 097	261 846
Sommes à recevoir de la province	583 483	–	78 737	–	662 220	701 386
Frais payés d'avance	54 328	–	–	–	54 328	56 881
Stocks	48 264	–	–	–	48 264	48 371
	1 161 259	–	196 834	25 858	1 383 951	2 067 978
Placements (note 2)	–	–	–	2 945 409	2 945 409	2 654 062
Immobilisations corporelles (note 3)	–	405 215	–	–	405 215	202 350
Collections et acquisitions	2	–	–	–	2	2
	1 161 261 \$	405 215 \$	196 834 \$	2 971 267 \$	4 734 577 \$	4 924 392 \$


Passif et soldes de fonds

Passif à court terme						
Chèques émis en excédent des fonds déposés	16 616 \$	– \$	– \$	– \$	16 616 \$	4 441 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	380 320	–	3 258	–	383 578	372 074
Emprunts interfonds	702 804	–	(673 812)	(28 992)	–	–
	1 099 740	–	(670 554)	(28 992)	400 194	376 515
Soldes de fonds						
Non grevés d'affectations	61 521	–	–	–	61 521	61 069
Affectations d'origine interne	–	–	16 354	144 287	160 641	21 947
Affectations d'origine externe	–	–	851 034	–	851 034	1 564 882
Dotations	–	–	–	2 168 897	2 168 897	2 154 214
Gains de réévaluation cumulés	–	–	–	687 075	687 075	543 415
Immobilisations corporelles	–	405 215	–	–	405 215	202 350
	61 521	405 215	867 388	3 000 259	4 334 383	4 547 877
Engagements (note 6)						
	1 161 261 \$	405 215 \$	196 834 \$	2 971 267 \$	4 734 577 \$	4 924 392 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur : 

Administrateur : 

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2022, avec chiffres correspondants au 2021

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2022	2021
Produits						
Subventions						
Provinciales	3 074 559 \$	– \$	208 836 \$	– \$	3 283 395 \$	3 254 331 \$
Fédérales	–	–	28 682	–	28 682	23 407
Revenus d'intérêts	4 380	–	–	85 991	90 371	78 141
Fondation Webster	–	–	–	25 292	25 292	28 018
Services du Musée (noté 5)	(34 410)	–	9 468	–	(24 942)	11 845
Autres octrois	–	–	24 653	–	24 653	145 759
Legs et dons	–	–	77 790	16 863	94 653	701 012
	3 044 529	–	349 429	128 146	3 522 104	4 242 513
Charges						
Salaires et avantages sociaux	2 589 196	–	226 174	–	2 815 370	2 568 489
Matériaux, fournitures et services	436 981	–	463 412	23 646	924 039	570 895
Amortissement	–	129 521	–	–	129 521	87 048
Collections et acquisitions	36 044	–	32 121	–	68 165	56 459
Subventions	–	–	21 925	–	21 925	37 608
	3 062 221	129 521	743 632	23 646	3 959 020	3 320 499
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(17 692)	(129 521)	(394 203)	104 500	(436 916)	922 014
Gain (perte) à la vente de placements	–	–	–	79 762	79 762	(7 236)
Excédent net (insuffisance)	(17 692)	(129 521)	(394 203)	184 262	(357 154)	914 778
Solde de fonds, début de l'exercice	61 069	202 350	1 581 059	2 703 399	4 547 877	3 370 928
	43 377	72 829	1 186 856	2 887 661	4 190 723	4 285 706
Virement interfonds	18 144	332 386	(319 468)	(31 062)	–	–
Gains de réévaluation nets	–	–	–	143 660	143 660	262 171
Solde de fonds, exercice clos	61 521 \$	405 215 \$	867 388 \$	3 000 259 \$	4 334 383 \$	4 547 877 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec chiffres correspondants au 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent net (insuffisance)	(357 154)\$	914 778 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	129 521	87 048
Perte (gain) à la vente de placements	(79 762)	7 236
	<u>(307 395)</u>	<u>1 009 062</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs		
Clients	44 815	(58 164)
Subventions	143 749	(209 870)
Somme à recevoir de la province	39 166	(593 791)
Frais payés d'avance	2 553	13 152
Stocks	107	(1 917)
Comptes créditeurs et charges à payer	11 504	182 239
	<u>(65 501)</u>	<u>340 711</u>
Activités de placements		
Produits de la vente de placements	997 029	416 875
Acquisition de placements	(609 333)	(586 016)
	<u>387 696</u>	<u>(169 141)</u>
Activités d'investissement en immobilisation		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(332 386)	(246 085)
Diminution de la trésorerie	(10 191)	(74 515)
Trésorerie, début de l'exercice	8 685	83 200
Trésorerie (chèques émis en excédent des fonds déposés), exercice clos	<u>(1 506)\$</u>	<u>8 685 \$</u>
Trésorerie (chèques émis en excédent des fonds déposés) à la fin de l'exercice comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	15 110 \$	13 126 \$
Chèques émis en excédent des fonds déposés	(16 616)	(4 441)
	<u>(1 506)\$</u>	<u>8 685 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2022, avec chiffres correspondants au 2021

	2022	2021
Gains de réévaluation cumulés, début de l'exercice	543 415 \$	281 244 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables à		
Placements à long terme		
Revenu fixe	(11 600)	16 297
Instruments de capitaux propres	75 498	253 110
	63 898	269 407
Gains (pertes) réalisé(e)s, reclassé(e)s dans l'état des résultats :		
Placements à long terme	79 762	(7 236)
Gains de réévaluation nets	143 660	262 171
Gains de réévaluation cumulés, exercice clos	687 075 \$	543 415 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la Province, à l'échelle provinciale et mondiale. Le Musée est enregistré à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi ») et est donc exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Musée a choisi d'adopter la série de normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

(a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiques par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

(i) Fonds d'administration générale

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidien du Musée.

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux immobilisations corporelles du Musée. La province du Nouveau-Brunswick (la « province ») fournit les locaux du Musée.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Élément d'actif	Taux
Matériel informatique	33 %
Matériel	20 %
Mobilier	10 %

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iii) Fonds affectés

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes :

Subventions - Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Géoparc mondial UNESCO Stonehammer, une initiative communautaire financée par le Musée du Nouveau-Brunswick. Le Stonehammer comprend une région de 2 500 kilomètres carrés dans le sud du Nouveau-Brunswick. Les activités proposées au géoparc Stonehammer visent à promouvoir la conservation, la préservation, l'amélioration des connaissances et l'accès au patrimoine culturel, aux activités, aux sites et aux objets du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à notre patrimoine naturel.

Legs et dons - Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevés d'une affection d'origine interne - Sommes affectées par le conseil pour diverses activités, incluant les expositions, le renouvellement des galeries et les sommes provenant d'activités réalisées par le personnel dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

(iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée et les produits financiers de ces dotations qui sont grevés d'affectations diverses. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés :

Dons généraux - Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs - Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections - Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iv) Fonds de dotation

Fonds de dotation affecté à la recherche

Fonds Matthew - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique - Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les modalités et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds Webster - Les apports reçus du fonds Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-dessus. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et autres coûts qui sont directement engagés pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non recouvrables directement attribuables à l'acquisition des stocks.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

(c) Constatation des produits

(i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes gouvernementaux sont constatés lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les legs et les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus. Les autres revenus provenant de la vente de biens ou de la prestation de services sont constatés lorsque la transaction a été exécutée et que le recouvrement final soit raisonnablement assuré.

(ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements à revenu fixe sont constatés en produits au moment où ils sont réalisés.

(d) Collections et acquisitions

Les recouvrements et les acquisitions sont comptabilisés à une valeur nominale en raison des difficultés pratiques liées à la détermination d'une valeur significative pour ces actifs. Les ajouts aux recouvrements sont passés en charges durant l'année d'acquisition.

Les collections du Musée portent sur une vaste gamme de sujets dans les domaines suivants : Sciences humaines, Archives et bibliothèque de recherche et Sciences naturelles. Ces collections sont importantes pour le Nouveau-Brunswick et sont continuellement étoffées depuis la fondation de l'institution en 1842. Les collections sont regroupées en trois catégories :

- Sciences humaines : comprend des artefacts historiques et technologiques, des documents culturels et sociaux ainsi que des objets d'art (beaux-arts et arts décoratifs);
- Archives et bibliothèque de recherche : comprend des documents d'archives, des photographies et des monographies, y compris des périodiques;
- Sciences naturelles : comprend des spécimens ou des lots de spécimens, y compris des collections géologiques, paléontologiques, botaniques, mycologiques et zoologiques.

Aucun changement important n'a été apporté aux collections et aux acquisitions du Musée au cours de l'année.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a décidé de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur non réalisées sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, auquel moment elles sont transférées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La juste valeur est déterminée en référence du cours acheteur. Les acquisitions et ventes de placement sont comptabilisées à la date de la transaction et les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

- Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

Les titres de capitaux propres sont classés au niveau 1, tandis que les obligations, les certificats de placement garantis et les fonds communs sont classés au niveau 2. Il n'y a eu aucune transaction entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

(f) Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères sont constatés à la juste valeur au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats et les soldes non réalisés sont renversés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

(g) Apports de services

Tous les ans, des bénévoles consacrent un nombre considérable d'heures à aider le Musée. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Des estimations sont utilisées pour, sans toutefois s'y limiter, les créances douteuses, la désuétude et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Placements

	2022	2021
Placements à court terme		
Trésorerie – portant intérêt au taux de la Banque du Canada plus 0,05 %	443 663 \$	899 284 \$
Placements à long terme		
Obligations et certificats de placement garantis	1 155 241 \$	1 220 116 \$
Titres de capitaux propres	1 758 166	1 368 392
Fonds communs	32 002	65 554
	2 945 409 \$	2 654 062 \$

3. Immobilisations corporelles

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	302 922 \$	284 330 \$	18 592 \$	23 054 \$
Matériel	1 120 068	733 812	386 256	178 819
Mobilier	87 091	86 724	367	477
	1 510 081 \$	1 104 866 \$	405 215 \$	202 350 \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Produits et charges du Fonds d'administration générale – Comparaison détaillée avec le budget

	2022	2022
	Réel	Budget
Produits		
Subventions provinciales	3 074 559 \$	3 010 600 \$
Services du Musée	(34 410)	(10 000)
Revenus d'intérêts	4 380	5 000
	<u>3 044 529</u>	<u>3 005 600</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	2 589 196	2 430 486
Activités	337 680	385 450
Commercialisation et développement	42 168	67 915
Section du conservateur et bibliothèque	79 278	102 782
Expositions et services techniques	5 622	42 500
Services aux visiteurs	8 277	11 500
Activités communautaires	—	—
	<u>3 062 221</u>	<u>3 040 633</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(17 692) \$	(35 033) \$

5. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2022	2021
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	107 013 \$	104 140 \$
Droits d'entrée	—	10 625
Location d'installations	1 150	2 445
Cotisations des membres	3 474	3 490
	<u>111 637</u>	<u>120 700</u>
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	146 047	150 508
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(34 410) \$	(29 808) \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Engagements

Le Musée a des engagements de paiements pour l'acquisition d'une collection artistique jusqu'en 2023. Les sommes à verser s'établissent comme suit : 23 000 \$ en 2023.

7. Opérations entre apparentés

La Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick/Foundation for The New Brunswick Museum (la Fondation) est constituée sans capital-actions en vertu des lois du Nouveau-Brunswick et ses principales activités comprennent la gestion des projets de financement au profit du Musée. Le Musée et la Fondation ont un conseil d'administration distinct dont certains membres appartiennent aux deux conseils.

Au cours de l'année, le Musée a reçu des contributions totalisant 53 562 \$ (219 682 \$ en 2021) de la Fondation. Ces contributions sont incluses dans les revenus de legs à recevoir et de dons du fonds grevé d'affectations (51 000 \$) (216 853 \$ en 2021) et du fonds de dotation (2 562 \$) (2 829 \$ en 2021). Au 31 mars 2022, la Fondation devait au Musée la somme de 97 921 \$ (187 016 \$ en 2021), laquelle est incluse dans les subventions à recevoir dans le fonds grevé d'affectations.

Les données de la Fondation n'ont pas été consolidées dans les états financiers du Musée. Les états financiers de la Fondation sont disponibles sur demande. Les résumés financiers de cette entité non consolidée au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date sont les suivants :

	2022	2021
Situation financière		
Total de l'actif	146 000 \$	208 000 \$
Total du passif		
Non affectée	138 000 \$	187 000 \$
	8 000	21 000
	146 000 \$	208 000 \$
Résultats d'exploitation		
Total – Produits	63 000 \$	293 000 \$
Total – Charges	76 000	247 000
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(13 000)\$	46 000 \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Opérations entre apparentés (suite)

En vertu de la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick, le Musée et la province, y compris ses ministères, organismes et sociétés d'État, sont considérés comme apparentés. Le Musée est financé par la province du Nouveau-Brunswick conformément aux dispositions budgétaires et il dépend économiquement de ce financement.

Durant cette période, le Musée a reçu des subventions totalisant 3 283 395 \$ (3 254 331 \$ en 2021) de la province, lesquelles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Des apports de services sont reçus de la province pour diverses charges d'exploitation non affectées. Le Musée a choisi de ne pas les comptabiliser à titre de charges. Les services rendus comprennent l'utilisation des locaux et le recours à certains services professionnels, y compris les services de paie et de ressources humaines.

Les sommes à recevoir de la province au 31 mars 2022 totalisaient 662 220 \$ (701 386 \$ en 2021) et sont inclus dans le poste Sommes à recevoir de la province.

8. Risques financiers

(a) Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, plus précisément, le risque que les émetteurs d'obligations fassent défaut sur le paiement des intérêts ou du principal à l'échéance, ou que les créances du Musée ne soient pas recouvrées. Le risque de crédit sur les obligations est largement atténué par la politique d'investissement du Musée qui permet uniquement l'achat d'obligations de haute qualité. Le risque de crédit sur les comptes clients est amoindri par le fait que la majorité de ces comptes sont avec le gouvernement fédéral, les organismes gouvernementaux ou liés aux obligations mentionnées ci-dessus.

(b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. Le Musée détient la somme de 216 597 \$ (187 087 \$ en 2021) en titres de capitaux propres libellés en dollars américains.

(c) Risque du marché

Le Musée est exposé au risque du marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Risques financiers (suite)

(c) Risque du marché (suite)

Le Musée a une Politique de fonds de placement et les investissements du fonds de dotations sont gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement professionnel. La Politique d'investissement du Musée fut établie afin d'assurer que les biens du Musée sont investis de manière prudente. Afin d'optimiser le rendement à un niveau approprié de risque, la Politique fournit des lignes directrices quant à la diversité, la qualité et la composition des actifs qui est constituée de 0 % à 10 % de trésorerie, de 50 % à 65 % de placements à revenu fixe et de 30 % à 50 % de titres de capitaux propres.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important.

Les placements viennent à échéance à diverses dates allant de juillet 2022 à mars 2027 et produisent de l'intérêt à des taux qui varient entre 1,10 % et 3,54 %.

e) Autres risques

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété que l'épidémie de coronavirus COVID-19 (COVID-19) avait atteint des proportions pandémiques. La pandémie a eu d'importantes répercussions financières, commerciales et sociétales au Canada et dans le monde entier.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière du Musée ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Il n'est pas possible pour l'heure d'effectuer une estimation des effets financiers de la pandémie sur le Musée.